

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

*Prononcé le 5 Décembre 1948, à la rentrée solennelle
de la*

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^E GUILLAUME-LOUIS DÉJEAN

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



TOULOUSE
IMPRIMERIE DU CENTRE
28, Allée Jean-Jaurès, 28

1948

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL¹,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT²,

MES CHERS CONFRÈRES,

Le Roi Frédéric disait à son ami Voltaire: « Le fait, dans le monde, se couvre de droit comme il peut. »

Cette formule, dont le cynisme peut surprendre, renferme en elle, avec le reflet des méthodes employées par tous ceux qui entreprennent dans le monde de substituer au droit la force, la mesure de sa valeur propre au regard du droit établi.

Dans la bouche du grand Frédéric, elle apparaît comme une boutade. Et cependant l'idée, qui se dégage d'elle, a certainement germé dans l'esprit de tous les conquérants, aventuriers et révolutionnaires de tous les temps, devenus par les procédés les plus divers et parfois les moins respectables, des conducteurs de peuples.

1 M. Pagès.
2 M. Gout.

Et les peuples s'en accomodent volontiers.

Il est vrai que la primauté de la force masquée sous l'apparence du droit n'est pas toujours facile à déceler.

Une propagande savamment orchestrée vante, par des moyens multiples et variés, les bienfaits de ce droit nouveau issu de la violence, et le public, dont le courage est toujours limité, approuve d'autant plus facilement cette doctrine, que son approbation devient pour lui un gage de sécurité et lui procure, en outre, la possibilité, sinon la certitude, de participer au festin des élus.

Ceux qui n'approuvent pas forment le chœur des mécontents, dont les lamentations emplissent nos oreilles. Ils vont, maudissant une époque, qui tolère le développement et l'épanouissement, sous le voile d'un droit imposé, de tous les appétits et de toutes les licences.

Ce sont les censeurs du moment.

Au vrai, pourquoi se scandaliser ou seulement s'étonner d'une condition de l'homme que tous les âges ont connue et qui est apparue, au cours de l'histoire, avec une telle fréquence, qu'elle a inspiré, non seulement le fabuliste, mais encore une pléiade de juristes et de philosophes, qui se sont efforcés, avec plus ou moins de bonheur, soit de justifier, soit de condamner de telles entreprises.

Parcourant récemment un ouvrage, qui traite de la vie et de la philosophie du droit, j'ai noté au passage une observation qui illustre assez bien notre objet :

« Violenter la loi tout seul, écrit l'auteur, est un délit;

à mille, c'est une émeute; à cent mille, une révolution. La foule, si elle est assez nombreuse, puise dans sa force un droit supérieur à toute légalité, parce qu'elle croit porter en elle une légalité nouvelle. »

J'ai voulu placer sous vos yeux ces formules anciennes pour répondre aux récriminations de ceux qui s'imaginent que jamais on ne vit événements semblables à ceux qui se déroulent sous nos yeux et aussi pour démontrer, au besoin, que la tendance et la croyance à l'innovation, si fréquentes chez nos contemporains, ont pour unique fondement l'ignorance de ceux qui partagent de telles opinions et les étalent même avec une suffisance qu'égale seulement le ridicule qui leur forme cortège.

Convenons donc que la nature humaine est demeurée la même à tous les âges et que ses observateurs et analystes n'ont pas souvent bénéficié à sa contemplation d'un spectacle réjouissant et réconfortant.

N'allez pas croire cependant qu'en faisant le point, par ce retour en arrière, des mœurs et de la condition des hommes à notre époque, je vous invite au pessimisme. Je n'ai d'autre ambition, en rappelant des observations souvent exprimées, que de vous faire participer à mes méditations et aux observations qu'elles me suggèrent, sans avoir dessein, le moins du monde, de vous les imposer.

Au demeurant, la Providence n'a pas incliné ma nature au pessimisme — ce dont je la remercie — mais plutôt à une sereine philosophie, laquelle doit nous inciter même au regard des événements qui nous surprennent et nous attristent, à une bienveil-

lance toujours agréable à professer et mieux encore à répandre autour de soi. Ainsi n'attendant rien ou si peu de nos semblables, nous n'éprouverons jamais à l'endroit de leur comportement à notre égard ni surprise, ni déconvenue.

Pas davantage, croyez-le, cette douce philosophie ne me fait verser dans le scepticisme et, à la place que j'occupe aujourd'hui, il ne saurait m'effleurer.

Quelle ingratitude serait la mienne, en effet, si j'oubliais que je dois à l'affection et à la sympathie de mes confrères, l'honneur de m'exprimer en ce moment, en toute liberté, devant un auditoire de qualité, exercice périlleux entre tous, parce qu'il m'impose la charge redoutable d'adresser, après d'éminents devanciers, un sermon à mes jeunes confrères et qu'il vous oblige à l'entendre.

*
**

Vous venez donc à nous, vous les jeunes, à un moment où l'évolution du monde secoue la civilisation la plus belle et la plus haute, celle qu'un rayonnement universel de vingt siècles paraissait mettre à l'abri de toutes les atteintes.

Ce bouleversement, auquel nous assistons impuissants et inquiets, découle, par l'effet d'un étrange paradoxe, du triomphe de l'esprit sur la matière, qu'il a transformée, et de ce phénomène inattendu — car c'est là que réside le paradoxe — que la matière, dans le bouillonnement de sa transformation, risque de submerger l'esprit et de le détrôner.

Ne voyons-nous pas, en effet, les plus étonnantes inventions de l'homme, après avoir été enfantées par son génie créateur, devenir des instruments de destruction, de désolation, de mort.

En présence de cette transformation, les aspirations des hommes, par un souci naturel d'adaptation, devaient, à leur tour, évoluer. Et le monde, plongé dans l'inquiétude et l'étonnement, se demande avec angoisse, dans la contemplation des événements qui se déroulent sous ses yeux où s'arrêteront ces bouleversements et quand brillera enfin le jour où notre pauvre humanité retrouvera son équilibre.

Et cependant, malgré cette révolution généralisée, malgré les bouleversements qui l'accompagnent, venez à nous, mes jeunes confrères, à nous qui sommes les gardiens d'une tradition plusieurs fois séculaire et en apparence immuable.

Avez-vous réfléchi aux déceptions qui vous attendent et mesuré l'effort que la discipline, à laquelle je dois vous convier, exigera de vous ?

Vraiment j'admire votre courage, et je me surprends à penser, en vous voyant pénétrer dans nos rangs, qu'en ce siècle de l'automobile, de l'avion et du bruit incessant, vous avez échappé à la contagion et que, soucieux avant tout d'élever vos intelligences et vos âmes vers les spéculations plus calmes et plus hautes de l'esprit, vous placez la matière, c'est-à-dire la force inerte, à son véritable rang en vous éloignant des satisfactions immédiates qu'elle procure à ses adorateurs.

Placés entre le droit et la force, entre l'esprit et

la matière, vous avez, en venant à nous, embrassé les unes et délaissé les autres : je vous en félicite.

Ne soyons cependant pas injustes vis-à-vis de la force, car elle possède parfois des attraits irrésistibles et tout ce qui émane d'elle n'est pas à rejeter en bloc, même au regard des satisfactions de l'esprit et du cœur.

L'examen objectif de la vie des peuples et de celle des espèces nous apprend que les faibles ont naturellement tendance à rechercher la protection des forts.

L'expression « voler au secours de la victoire », si souvent exprimée et plus souvent encore appliquée, illustre, sous sa forme humoristique, la permanence de cette règle.

Par ailleurs, les peuples ont toujours admiré les grands capitaines et leur prestige légendaire a servi fréquemment d'inspiration aux poètes de tous les temps.

La Grèce antique, mère nourricière de nos esprits, honorait aussi les vainqueurs des jeux du cirque, qu'une foule enthousiaste acclamait, et si, dans cette foule vibrante jusqu'au délire, l'enthousiasme naissait de l'auréole du vainqueur, à ce sentiment collectif se mêlait aussi, l'élevant même jusqu'à des hauteurs insoupçonnées, le culte de la beauté.

Nous assistons aujourd'hui à des explosions semblables, lorsque les foules, qui emplissent nos stades, applaudissent et hurlent aux exploits des athlètes, admirant à la fois leur force et leur beauté — car il y a de la beauté dans le mouvement et l'effort conjugués — et quand la foule, comme au siècle de Péri-

clès, acclame ses idoles, manifestant ainsi sa joie collective et son enthousiasme, elle en arrive à délaisser pour cette satisfaction — nous en avons de multiples exemples — jusqu'à ses querelles politiques et même parfois ses préoccupations matérielles.

Cette constatation est, par endroits, réconfortante, car en nous ramenant au souvenir des mœurs antiques et à leur renaissance, elle nous démontre la permanence des aspirations des hommes à travers les âges.

Hélas la dureté des temps et les nécessités quotidiennes nous étreignent à un point tel qu'elles finissent par nous arracher à ces magnifiques enthousiasmes et à leur enchantement.

Et cela me ramène à vous, mes jeunes confrères, car en vous accueillant ici, c'est de tout cœur et sans arrière-pensée que je vous dis : soyez les bienvenus.

Mais avant de vous installer définitivement, écoutez le récit des dangers qui vous menacent dans la profession que vous avez dessein d'embrasser et des satisfactions qui vous y attendent.

Notre profession a toujours bénéficié dans le public d'une faveur et d'un prestige qui ne sont pas étrangers au choix de la carrière par un grand nombre d'entre nous, qu'ils soient des jeunes gens ou même des hommes mûrs.

Les foules, dans les pays civilisés, ont manifesté un goût très vif pour les joutes oratoires. Celles qui se déroulent au Palais — et en particulier au grand criminel — recueillent ses préférences et font l'objet de sa part de commentaires et de discussions animées.

Cet engouement de la foule a des causes multiples.

J'en retiendrai deux seulement :

La première réside dans l'attrait que procure à la multitude l'objet même de la discussion : le crime, dont les mobiles, la laideur, et parfois le mystère, la passionnent.

La deuxième découle de l'intérêt et de la place qu'une certaine presse accorde aux débats, leur donnant même une publicité souvent excessive.

Elle ne se borne pas, en effet, à informer le public par des comptes rendus discrets, succincts et estompés; elle développe parmi ses lecteurs, par des articles appropriés, le goût immodéré du scandale et de la laideur humaine, l'entretenant et le maintenant en haleine par de larges manchettes suivies de commentaires, dont la fantaisie le dispute avec avantage à l'exactitude et qui, répandus à profusion, créent dans le public, dont l'imagination est toujours prête à s'éveiller, une excitation malade et parfois même la passion partisane.

Pour le plus grand nombre, notre profession est tout entière dans ces procès retentissants. Aussi, devons-nous admettre sans difficulté que les jeunes, qui viennent à nous, aient les yeux fixés sur cet appât irrésistible et qu'ils ne soient pas insensibles à l'appel de la foule.

Ils auront tôt fait de s'apercevoir que, si les affaires criminelles rentrent pour une part non négligeable dans l'objet même de notre profession, elles n'en forment pas l'essentiel et doivent être regardées par la

plupart d'entre nous comme un attirant mirage, dont il faut savoir se garder.

Mais les succès de la barre ne sont pas les seuls auxquels tous les jeunes aspirent en venant au Palais. Ceux que le microbe de la politique a pénétrés considèrent, pour la plupart, notre profession comme une étape nécessaire.

C'était vrai, il y a cinquante ans, lorsque tous les parlementaires, ou peu s'en faut, appartenaient à notre profession, certains ayant même illustré à la fois la Barre et la Tribune.

Il était donc admis que pour devenir député, il convenait d'être avocat, ce qui avait inspiré, sous la Troisième République, à un observateur de talent, cette réflexion pleine d'humour et de piquant : « Autrefois, la France était gouvernée par un roi; aujourd'hui, il y en a mille, et ils sont tous avocats. »

Hélas! dans ce compartiment qui fut notre apanage et notre fief, et qui paraissait inaccessible à d'autres, si nous n'avons pas perdu entièrement la partie, à chaque législature — les statistiques le démontrent — nous perdons du terrain.

Consolons-nous en pensant que les remplaçants de nos confrères ne les ont pas fait oublier et que le prestige du Parlement n'a rien gagné à notre élimination progressive.

Rassurez-vous cependant. Nous sommes encore assez largement représentés au Parlement. Mais notre monopole de fait a cessé et nous devons nous contenter d'une honorable représentation.

*
**

Consacrons-nous donc, sans risquer par ailleurs l'aventure, à l'exercice régulier et normal de notre profession. Elle est assez belle d'ailleurs pour satisfaire les plus exigeants, assez haute pour faciliter le développement des aspirations et des sentiments les plus nobles.

Afin de vous parler d'elle avec prudence et sagesse et ne pas égarer vos esprits à son endroit, j'ai eu soin de rechercher ce qu'en pensaient des hommes avisés et perspicaces ne lui ayant pas appartenu.

Les avocats et les médecins ont excité à l'envi la plume des auteurs de tous genres et je n'ai eu que l'embarras du choix.

Ayant dessein de ne rien vous cacher des qualités et des défauts, qui sont les nôtres, j'ai pensé qu'un portrait de la profession d'avocat campé par l'immortel auteur des caractères ne pourrait être taxé d'inexactitude, voire de bienveillance, car si les critiques littéraires ont vanté sa perspicacité, ils ne l'ont jamais soupçonné d'une particulière tendresse pour les personnages que sa plume a dépeints.

« La fonction de l'avocat, écrit-il au chapitre de la chaire, est pénible, laborieuse et suppose dans celui qui l'exerce un riche fond et de grandes ressources; il n'est pas seulement chargé, comme le prédicateur, d'un certain nombre d'oraisons composées à loisir, récitées de mémoire avec autorité, sans contradicteur, et qui, avec de médiocres changements, lui font honneur plus d'une fois. Il prononce de graves plaidoyers

devant les juges qui peuvent lui imposer silence et contre des adversaires qui l'interrompent. Il doit être prêt sur la réplique; il parle, en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. Sa maison n'est pas pour lui un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs; elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. »

.....

« Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits; il ne fait que changer de travaux et de fatigues : je veux dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques. »

Je note tout d'abord avec satisfaction que ce grand peintre des mœurs de son temps, cet artiste de la langue française, dont la plume, au style incomparable, a fustigé avec vigueur nombre de ses contemporains et de catégories les plus diverses, parle de notre profession avec quelque faveur.

Il en est d'autres qui n'ont pas eu de nous une aussi haute opinion, mais je suppose que la morosité qu'ils ont manifestée à notre endroit venait de ce qu'ils avaient dû soutenir quelque méchant procès, lequel n'avait laissé dans leur souvenir que l'amertume des dépens.

Ne croyez pas cependant que Labruyère ait voulu placer la Barre au-dessus de la Chaire. Il y aurait eu de sa part irrévérence pour l'une et flatterie pour l'autre.

Au demeurant, écoutez sa conclusion :

« Quand on a ainsi distingué l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on croit voir qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider, et plus difficile de bien prêcher que de bien plaider. »

Nos confrères du xvii^e siècle, si nous en croyons Labruyère, vous invitent, par leur exemple, à un labeur incessant.

Et pourtant, à cette époque déjà lointaine, le droit n'était que le reflet des coutumes anciennes, mêlées de notre vieux droit romain, ce qui le rendait immuable. De nos jours, il évolue avec rapidité et l'étonnante fécondité de la législation actuelle, qui gagne en étendue ce qu'elle perd en clarté, n'est pas faite pour nous inciter au repos.

Préparez-vous donc, mes chers confrères, à travailler avec acharnement et à mener une lutte incessante, non seulement contre des adversaires de taille et aussi contre les entreprises de vos propres clients, mais encore contre l'obscurité et l'incohérence des textes, dont le législateur moderne nous gratifie tous les jours.

Destinés à demeurer d'éternels étudiants, vous serez condamnés à des recherches constantes, tantôt fructueuses, souvent stériles, et l'effort intellectuel que vous aurez à vous imposer se doublera, dans l'exercice normal de la profession, d'un absorbant et dur labeur matériel.

Vous devrez accomplir votre tâche sans faiblir et en ayant soin de vous enfermer dans une indépen-

dance totale, vous imprégnant de cette idée : qu'il ne suffit pas de proclamer périodiquement que l'indépendance, qui doit être la nôtre, constitue un de nos attributs essentiels, mais en gardant la conviction que vous en perdriez toute la substance réelle si vous n'aviez, pour la conserver intacte, la conscience, le caractère et la volonté qui conviennent.

Vis-à-vis des pouvoirs établis, dont les exigences peuvent se manifester à vous par des promesses ou des menaces, oubliez les unes et ne vous laissez impressionner par les autres, car votre conscience doit être le seul guide de vos décisions et de vos actes.

Mais l'indépendance ne doit pas être confondue avec la licence; elle ne vous confère pas le droit de tout dire et de tout faire.

Gardez envers les magistrats qui vous écoutent la déférence qu'exigent les hautes fonctions qu'ils remplissent, mais ne tombez jamais, dans vos rapports avec eux, dans une obséquiosité qui vous dégraderait à leurs yeux et vous priverait de l'estime qu'ils nous réservent et de la confiance qu'ils nous témoignent.

Conservez surtout votre indépendance vis-à-vis du public en général et de vos clients en particulier.

L'assistance que vous devez à ces derniers ne vous oblige pas à suivre aveuglément leurs désirs et à partager leurs ressentiments en faisant vôtres leurs querelles.

Évitez surtout à l'égard de la clientèle pénale une familiarité qui vous abaisserait à son niveau et vous avilirait. Restez vous-mêmes.

La défense que les inculpés viennent solliciter de

vous ne comporte pas nécessairement l'estime, et ce serait de votre part une faute lourde, susceptible de les pousser à une nouvelle chute que de leur laisser croire que le délit ou le crime qu'ils ont commis trouve auprès de vous une excuse.

Tous les délinquants, toutefois, ne méritent pas le mépris.

Il en est qui ont péché accidentellement et qui ont droit à votre commisération et à votre bienveillance.

*
**

La clientèle civile appelle de multiples distinctions.

Tous les plaideurs, en effet, prétendent demander à la Justice la consécration d'un droit méconnu ou violé.

Mais si, dans leur foule innombrable, on rencontre un nombre imposant de braves gens, il en est dont l'intérêt personnel étouffe les scrupules et qui n'ont d'autre souci, en venant devant la Justice, que d'obtenir, à la suite d'obscures machinations, une consécration de droit à leurs malhonnêtes agissements.

Sachez les détourner de cette voie oblique en vous rappelant que si vous devez à vos clients votre assistance, vous devez aussi leur prodiguer vos conseils.

Celui qui devant un tribunal obtient un avantage, dont une stricte et exacte justice aurait dû le priver, dépouille injustement celui qui succombe sous ses habiles et scélérates manœuvres.

Ne soyez pas les complices de telles entreprises et n'hésitez jamais à refuser un concours auquel votre conscience répugnerait.

Ayez la prudence pour guide et ne vous confondez jamais avec le client.

Quand un avocat engage sa parole, que ce soit devant des magistrats ou en présence d'un particulier ou d'un confrère, il ne doit le faire qu'à bon escient, lorsqu'il est certain qu'elle n'est l'écho d'aucune pensée impure et qu'elle contient la vérité, à la recherche de laquelle nous devons concourir avec foi et ferveur.

La conscience de l'avocat ne doit jamais être prise en défaut, car s'il en était autrement, ce dernier jouirait injustement de l'estime qu'on lui porte, ainsi que de la confiance qu'on lui accorde si largement et que nous-mêmes nous accordons sans réserves dans nos rapports confraternels.

La confiance et l'estime ne s'achètent pas : elles se donnent, et ce don magnifique, d'une valeur inestimable, présent infiniment précieux de l'esprit et du cœur, que depuis des siècles se transmettent des générations d'avocats, sachons le conserver intact pour le léguer sans souillures à ceux qui viendront après nous.

Que votre conscience soit donc votre seul guide et, quant au désintéressement, qui doit être aussi le vôtre, les exigences toujours croissantes de notre argentier national ne vous permettront pas de le pousser trop loin.

Soyez toutefois mesurés dans vos prétentions et n'accablez pas, sans contre-partie exacte de votre part, les plaideurs de sollicitations incessantes et excessives.

Je vous entends déjà, arrêtés par les scrupules de conscience qui vont traverser et troubler vos esprits,

vous poser en vous-même cette question : devrai-je refuser tout dossier dont la solution paraît compromise?

Je n'irai pas jusque là dans les conseils que je vous dois.

On gagne des procès médiocres; on en perd d'excellents.

Mais cela n'est pas notre affaire.

L'essentiel est de savoir dire à un client que son procès est incertain et même qu'il est mauvais et que, s'il est bien jugé, il en gardera un souvenir d'autant plus amer que les états de frais seront plus étendus.

Sur ce sujet brûlant, écoutez une authentique anecdote :

Un jour un méchant homme, plaideur incorrigible et malfaisant, avait monté le plus mauvais procès qui soit.

L'avocat consulté lui déclara tout net : « Laissez là vos singulières prétentions, car si votre procès, dont la perte est certaine, ne peut ainsi vous procurer ni surprise, ni mécompte, il entraînera des frais dont l'économie peut devenir pour vous le gain le mieux assuré. »

Et l'entêté plaideur d'exiger cependant que l'affaire allât devant les juges.

La veille des débats, voulant donner à son avocat, en chatouillant son amour-propre, une ardeur et une combativité que ne méritait pas sa détestable cause, il lui lança à la dérobée : « Maître, vous vous en tire-

rez?» « Monsieur, lui fut-il répondu, l'avocat s'en tire toujours; le client, quelquefois. »

Il perdit son procès, car tout doit bien finir, surtout dans les histoires.

Ainsi lorsque vous aurez donné le conseil qui convient et les avertissement qui s'imposent et qu'à l'audience vous n'aurez rien dit qui soit, à votre connaissance, inexact, que votre conscience soit en repos, nos Cours et Tribunaux sauront le plus souvent rétablir l'équilibre.

*
**

Je voudrais en terminant vous faire une recommandation qui paraît s'imposer tous les jours davantage.

En toute circonstance, et surtout à la barre, évitez la trivialité et l'incorrection du langage.

La langue française est si belle et si riche. Elle vous offre un tel choix d'expression heureuses que vous seriez impardonnables si vous alliez chercher ailleurs, et notamment dans ses multiples déformations, le moyen d'exprimer votre pensée.

Respectez aussi la syntaxe; elle sera pour vous le guide le plus sûr dans le maniement d'une langue que sa clarté et sa magnifique harmonie imposèrent, au cours des siècles, à l'attention et à l'admiration du monde et qui a procuré à notre pays un prestige et une affection jamais égalés.

En exposant avec ordre, clarté et correction les affaires que vous plaidez, vous donnerez aux magistrats, qui vous écouteront et vous jugeront avant de

juger le procès, l'impression que la déférence qui leur est due se manifeste chez vous et s'exprime sous la forme de la politesse la plus exquise, celle qui découle de la pureté et de la correction de votre langage.

*
**

Telles sont largement esquissées les règles tutélaires que nous devons observer, destinées qu'elle sont à nous protéger contre nos propres faiblesses.

Certes des esprits forts glisseront à vos oreilles, peut-être trop attentives, qu'elles sont surannées et démodées et que vous pourrez les méconnaître sans inconvénient, ni dommage.

Ces propos malfaisants seront, le plus souvent, tenus par des confrères — dois-je les appeler ainsi — oublieux de nos règles et de nos traditions et qui, refusant de se soumettre aux disciplines qu'elles imposent, leur substituent volontiers une manière publicitaire, parfois lucrative, mais toujours de mauvais aloi.

Semblables à ces automobilistes imprudents qui frôlent volontairement l'obstacle et risquent l'accident, ils confondent la défense avec la complicité quand ils ne côtoient pas les délits les plus graves, risquant ainsi de sombrer dans de lamentables aventures.

Je sais que nous vivons une époque de décadence. Mais nous sommes de ceux à qui il appartient de réagir et de donner l'exemple de la correction et du devoir.

Ce sera notre manière à nous de défendre et de maintenir la civilisation que vingt siècles de christianisme nous ont léguée celle qui place l'esprit au-dessus de la matière et impose aux hommes de bonne volonté le devoir imprescriptible d'assurer le respect de la personne humaine et de conserver intact le sentiment de l'honneur.

**

J'avais nourri l'espoir que je terminerais cette harangue sans avoir à jeter des fleurs sur une tombe fraîchement ouverte.

L'inexorable destin en avait décidé autrement.

Le cap du 31 juillet paraissait déjà franchi victorieusement et je me réjouissais de mon agréable privilège lorsque j'apprenais, le 5 août, par la lettre désolée d'un père cruellement éprouvé, que M^e Pierre Mailhos avait succombé, le 31 juillet aux conséquences d'un choc opératoire.

Son heure était marquée et les soins les plus éclairés et les plus affectueux n'ont pu l'arracher à cette fin prématurée.

Après d'excellentes études secondaires, désireux d'entrer dans la magistrature, il avait suivi avec succès les cours de notre Faculté de Droit et la mention *Bien* obtenue par lui à ses examens de licence couronnait à la fois son application et ses efforts.

Inscrit sur la liste du stage le 4 décembre 1947, M^e Pierre Mailhos s'était fait remarquer, non seulement par sa correction et son assiduité, mais encore

par le sentiment, si rare aujourd'hui, de déférente admiration, mêlée de reconnaissance, qu'il exprimait volontiers à l'endroit de ceux qui lui servaient de guides et qu'il s'efforçait d'imiter.

Quand s'ouvre la tombe sous les pas d'un jeune homme, qui n'éprouve un affreux serrement de cœur, mêlé d'émotion, de sympathie et d'infinie tristesse?

*
**

Mais si la vie est remplie de peines, elle est aussi semée de joies.

Le 22 janvier 1948, nous apprenions avec une légitime fierté que M^e Dilhan venait d'être élevée au rang d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction est venue récompenser la vie professionnelle de celle qui, la première, revêtit notre robe et qu'il m'est particulièrement agréable, aujourd'hui, de donner en exemple à celles qui l'ont revêtue après elle.

Doyenne des Dames avocats, au cours d'une carrière faite de travail et de dévouement, durant laquelle elle s'est penchée de préférence sur les malheurs d'autrui, laissant déborder un cœur toujours prêt à vibrer et à s'attendrir, elle a constamment mis sa belle intelligence et son réel talent au service du droit.

Je ne vous apprendrai rien en rappelant ici qu'elle a maintes fois porté loin des limites de notre Cour la renommée de notre Ordre, en faisant entendre dignement, sans jamais s'écarter de la ligne droite,

une voix à laquelle elle a su donner un éclat et une grandeur, qu'une rare simplicité venait seulement rehausser.

L'honneur qui s'attache à l'hommage qui lui a été justement rendu est d'abord le sien; il est aussi le nôtre, et nous devons l'en remercier bien vivement.

*
**

Dans sa séance du 16 juin 1848, le Conseil de l'Ordre a attribué les récompenses suivantes :

1^{er} prix (Prix Alexandre-Fourtanier), médaille de vermeil, à M^e Jacques de LA MOUTTE.

2^e prix (Prix Henri-Ebelot), médaille de vermeil, à M^e Louis de CAUNES.

3^e (Prix Laumond-Peyronnet), médaille de vermeil, à M^e Georges BOYER.

Médaille d'argent du Conseil de l'Ordre à M^e Louis THÉVENOT.

Prix Favarel à M^e Pierre-Paul VAYSSE.

M^e de LA MOUTTE a été chargé de l'éloge.

M^e de CAUNES de la dissertation.
